

Ministre de l'environnement  
M. Thomas Mulcair  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de  
l'Environnement

2004 -10- 07

octobre 2004

**Objet : demande d'audience publique sur le Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.**

Monsieur Mulcair,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publique organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), je vous demande de confier le mandat au BAPE d'organiser une audience publique sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de Gentilly-2*.

Habitant Champlain, je crois qu'une audience publique est nécessaire dans ce dossier afin d'obtenir de l'information objective et indépendante. Par sa proximité, notre municipalité se trouve la plus exposée aux rejets quotidiens de la centrale nucléaire.

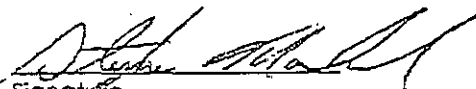
Voici des raisons plus particulières pour lesquelles je crois qu'une audience publique est incontournable dans ce dossier :

- Il m'apparaît peu responsable d'entreposer des déchets radioactifs près d'un écosystème comme le fleuve St. Laurent.

- Le BAPE pourrait nous éclairer sur la pertinence d'avoir une centrale nucléaire au Québec et pourquoi juste une?

Comme vous avez déjà mentionné publiquement être contre ce projet, je vous remercie à l'avance, monsieur le ministre, d'accepter ma demande et de faire en sorte qu'il y ait une audience publique.

Je vous prie de recevoir, monsieur Mulcair, mes salutations les meilleures.

  
Signature